

Date : 28/06/2013

Pays : FRANCE

Page(s) : 3

Rubrique : BULLETIN DU JOUR

Diffusion : (8400)

Périodicité : Quotidien

Surface : 6 %

La
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales



- ◆ La revalorisation des sommes déposées au titre des contrats obsèques est inscrite dans le projet de loi bancaire adopté en deuxième lecture mercredi 26 juin au Sénat, a souligné hier le président de la commission des Lois de la Haute Assemblée M. Jean-Pierre SUEUR (PS). Le Sénat a par ailleurs adopté un amendement de M. Hervé MAUREY (UDI-UC) sur les assurances-vie non réclamées qui représentent, selon lui, entre 1 et 5 milliards d'euros chaque année.